

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS  
DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020**

**Etaient présents** : MM. MAYOR G. MARCHE A. VANDAELE C. DAL MORO S. WARNIER V. LECLERCQ P. MARCQ F. FAUVERGUE A. GALAND R. PELISSIER M. ACOU W.

**Procurations** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Mme WARNIER Véronique

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> Octobre 2020. Adopté à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

**1 – Décision budgétaire modificative : Mutation de crédits**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des crédits suite aux aides liées à la crise sanitaire ayant été données durant l'été et à la nouvelle prestation liée aux transports scolaires. Pour information, les dépenses liées à la COVID 19 pour le CCAS s'élèvent à l'heure actuelle à 1 400 €.

Propose, pour ce faire, les mutations de crédits suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Compte 6562 – fonction 5

Aides

+ 2 000.00 €

Compte 604 – fonction 6

Achat d'études, prestations de service

- 2 000.00 €

Où l'exposé qui précède, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, des modifications budgétaires telles qu'énoncées ci-dessus.

**2 – Salle Henri Bernard rue de Verdun : tarif de location de la salle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Sur proposition de son Président,

La Commission Administrative décide de maintenir comme suit, les tarifs de location de la salle Henri BERNARD, rue de Verdun, à savoir :

<u>Location de la salle :</u>		<b>ALLENNOIS</b>	<b>EXTERIEURS</b>
<b>Pour le week-end</b>		<b>395.00 €</b>	<b>450.00 €</b>
<b>Arrhes.....</b>		<b>100.00 €</b>	<b>100.00 €</b>
<b>La location des couverts est comprise dans le prix</b>			
<b>Location pour vin d'honneur</b>		<b>220.00 €</b>	<b>250.00 €</b>
<b>Arrhes.....</b>		<b>40.00 €</b>	<b>40.00 €</b>

Dépôt de garantie :

Dépôt d'un chèque de **450.00 €** (restitué à l'issue de l'état des lieux de fin de location). Le dépôt de garantie s'impose tant aux particuliers qu'aux associations.

En cas de désistement, les arrhes seront acquises au C.C.A.S, sauf décision contraire de la Commission Administrative prise dans le délai de trois mois suivant la date prévue de l'utilisation.

Le versement du solde tiendra compte du montant de la location au jour de l'utilisation. Il en sera de même pour les couverts.

En fin de location, le matériel manquant ou détérioré sera facturé avec un minimum forfaitaire de **8.00 €**.

Monsieur le Président précise, enfin qu'il sera fait application du règlement intérieur mettant en œuvre les modalités de location.

Les dispositions prendront effet à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2021**, pour les réservations souhaitées à compter de la date de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **3 – Questions diverses**

Monsieur le Président expose la situation financière du CCAS qui laisse apparaître à ce jour 66% du budget de fonctionnement encore disponible. Mis à part le colis, plus aucune dépense de grande ampleur pour l'année 2020 ne sera réalisée.

Monsieur ACOUT et monsieur LECLERCQ interrogent sur la méthode mise en œuvre pour la distribution du colis. Le porte-à-porte demeure la solution la plus sage avec la situation sanitaire pour éviter les rassemblements de personnes en file d'attente.

320 colis seront distribués : 310 pour les seniors, 10 pour les personnes en difficulté repérées par le CCAS dans le cadre des accueils effectués cette année.

Les Restos du Cœur ne peuvent malheureusement plus nous communiquer de listes de personnes en difficultés d'un point de vue légal ce qui nous empêche d'élargir le spectre de distribution.

Monsieur LECLERCQ propose de faire apparaître dans le flash infos la possibilité des personnes en situation de précarité de solliciter ce colis. Pour cette année, c'est malheureusement trop tard.

Pour Pâques, monsieur LECLERCQ demande s'il est possible de demander aux restos du cœur un nombre de colis qui pourraient être distribués par leurs soins.

La nébuleuse demeure autour de la difficulté pour les Restos du cœur de nous fournir des informations.

Monsieur ACOUT demande si les personnes tombées dans la précarité (ex : chômage) avec la crise sanitaire notamment, sont recensées d'une manière ou d'une autre par la mairie. La réponse est non.

Madame GALAND expose l'organisation de la distribution du colis et appelle au volontariat des membres du CCAS pour le samedi 19 décembre 2020. Il faut au minimum 5 groupes. Monsieur LECLERCQ se porte volontaire.

Une mise en concurrence est à prévoir pour l'année prochaine. Monsieur LECLERCQ se propose d'apporter son concours sur le dossier.

Monsieur le Président expose que le recrutement de l'Éducateur Jeune Enfant est en cours avec la piste d'un contractuel pour 8000€ par an environ (Salaire chargé).

Monsieur ACOUT demande si nous avons pris contact avec les commerces dits non essentiels pour connaître leur situation et si une aide pouvait leur être apportée notamment au niveau administratif. Monsieur le Président répond que non, il estime préférable que les institutions compétentes se chargent de les accueillir sachant que nous ne sommes pas en mesure d'accompagner efficacement les commerçants. Pour sa part, monsieur LECLERCQ regrette que la gestion de la crise n'a pas donné plus de pouvoir aux maires dans les actions de proximité ce qui aurait certainement permis plus de fluidité.

Monsieur ACOUT demande si nous avons rencontré une recrudescence des demandes d'aide.

Monsieur ACOUT souhaitait connaître le mode opératoire de l'Analyse de Besoins et les possibilités d'affiner la démarche. Il sera difficile d'avoir des données plus précises avant plusieurs mois. Monsieur VANSPEYBROECK mettra à disposition un document élaboré par un cabinet conseil pour la Ville de Lys-lez-Lannoy en 2011.

Madame GALAND sollicite à nouveau le volontariat. Monsieur LECLERCQ et monsieur ACOUT sont volontaires. Les élus d'Ensemble pour Allennes sont volontaires. Madame GALAND fera un retour sur les besoins et les personnes retenues en priorisant les membres du CCAS.

Fin de séance à 19h05.



Le Président,  
G.MAYOR

